

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 29 juin 2009 à la salle des Jardins

Il est 20h20 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. HOSTETTLER souhaite la bienvenue à Mme DEBRA-BANDERE représentant le Journal la Côte.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	40
Membres excusés	4
Membres non excusés	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Assermentation de M. Carlo Sommer suppléant, en remplacement de M. Frédéric Paquier, démissionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2009
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Comptes et gestion de l'année 2008 et rapport de la commission gestion-finances.**
- 7) **Préavis 2/2009** Projet de renforcement de la modération du trafic à Denges
- 8) **Nomination d'un/e délégué/e à la délégation variable du Conseil intercommunal ERM, ainsi que d'un/e suppléant/e**, en remplacement de M. Christophe Borboën, démissionnaire
- 9) **Elections statutaires du Conseil communal:**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 10) Rapport du Président
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers
- 13) Distributions des émoluments

En fin de séance une verrée sera offerte par le Conseil communal

Pour information, il a été reçu une motion de Monsieur Tavernier que nous traiterons dans les propositions individuelles point 11.

Nous l'appellerons « **Motion Tavernier 2** »

2. Assermentation de M. Carlo SOMMER, suppléant en remplacement de M. Frédéric Paquier démissionnaire.

M. HOSTETTLER prie M. Carlo SOMMER de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. Il rappelle le serment stipulé à l'Art. 5 du Conseil communal de Denges et lui demande de prêter serment en levant la main droite et de dire "Je le promets"

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 2 mars 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 2 mars 2009 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

4. Correspondance

- 3 mars** Lettre à Mme Astrid Gevisier la remerciant de son invitation pour la soirée du Chœur Mixte du samedi 14 mars 2009
- 3 mars** Lettre à M. Michel Tharin, suppléant, l'informant de son assermentation au Conseil communal lors de la séance du 29 juin 2009
- 17 mars** Courrier de la Municipalité invitant le Président du Conseil et la secrétaire à la réception des nouveaux habitants de Denges ainsi que des jeunes citoyens majeurs en 2007-2008 (Réception des nouveaux habitants annulée, faute d'inscriptions. A eu lieu uniquement la réception des jeunes citoyens, 3 sur 45 étaient présents)
- 7 avril** Reçu la copie d'un courrier à la Municipalité de M. Jaques Burnat concernant les travaux en cours chez son voisin
- 20 avril** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations fédérales du 17 mai 2009
- 29 avril** Réception du Préavis 2/2009 de la Municipalité et transmission de celui-ci à M. Jean-Marc Rhein, Président de la commission gestion-finances
- 29 avril** Courrier de M. Michel Tharin confirmant son désistement pour un siège de conseiller communal
- 7 mai** Réception des Comptes 2008 de la Municipalité et transmissions de ces derniers à M. Jean-Marc Rhein, Président de la commission gestion-finances
- 17 mai** Lettre à M. Carlo Sommer, suppléant, l'informant de son assermentation au Conseil communal lors de la séance du 29 juin 2009
- 9 juin** Courriel de M. Christophe Borboën annonçant sa démission du Conseil Inter régional de l'ERM
- 17 juin** Réception du rapport de la commission gestion-finances concernant la gestion et les comptes 2008 ainsi que du rapport concernant le Préavis 2/2009
- 18 juin** Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le Préavis 2/2009
- 18 juin** Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir
- 26 juin** Courrier de la Municipalité concernant la Fête du 1^{er} Août

A noter que nous ne mentionnons pas dans la correspondance les courriers à caractère publicitaire ainsi que les excuses des conseillers pour les séances.

M. REBMANN demande s'il est possible de connaître la teneur de la lettre de M. Burnat.

M. HOSTETTLER répond que la lettre est à disposition sur le bureau du Conseil pour les personnes qui désirent la lire.

5. Communications municipales et échancier

Mme POULY désire profiter de la séance du Conseil de ce soir pour remercier, au nom de la Municipalité, l'association la Den'je croque dont l'activité, à savoir l'accueil des enfants de notre village pour le repas de midi, sera reprise dès la rentrée par l'UAPE Les Pirates.

Après bientôt 6 ans, le flambeau passe entre les mains d'une nouvelle structure. En effet, c'est en 2003 que quelques volontaires se sont approchées de la Municipalité pour présenter leur projet d'accueil de midi pour les écoliers.

Après une période d'essai avant les vacances de Noël 2003, la formule a été reconduite avec le succès que l'on connaît.

De deux jours au départ, l'accueil de midi est passé à 4 jours, et de la salle des Jardins, les enfants ont emporté leur pique-nique dans les portakabines.

De nombreuses mamans ont assuré la surveillance de façon bénévole tout au long de ces années.

"J'aimerais ce soir remercier chaleureusement le comité dont certains membres sont présents à ce Conseil ainsi que toutes les actrices qui ont participé à cette aventure."

An nom de la Municipalité, merci pour votre dévouement et pour votre engagement.

M. CHARMEY a le plaisir d'annoncer que la commune de Denges a engagé

M. Julien Rochat de Denges en tant qu'apprenti agent d'exploitation au service de la voirie.

Concernant le rapprochement des communes, se déroulant en 4 phases : L'étude préliminaire étant passée, (résultats disponibles sur le site internet) nous allons passer à l'étude stratégique, il y aura ensuite une étude opérationnelle puis enfin la réalisation.

Des personnes de la maison IDHEAP collectent des informations brutes auprès des employés communaux ainsi qu'auprès de toutes les personnes travaillant dans la commune.

Il faudra Ensuite mettre en forme ces informations, en effectuer la notation sur différents critères d'analyses, effectuer la pondération des critères d'analyse pour enfin établir un rapport.

A partir de là nous saurons si l'on passe à la phase 3, c'est-à-dire sous quelle forme, soit une fusion, soit un rapprochement.

Concernant la transformation du bâtiment communal, tout ce passe bien.

La Municipalité propose au Conseil communal de faire une visite du bâtiment afin de se rendre compte de l'avancement des travaux, le Syndic se tient volontiers à disposition pour présenter le projet un soir à partir de 18 h 00.

Le nouveau programme informatique mis au budget il y a déjà 2 ans est en fonction depuis le 19 juin. La mutation a été faite entre l'ancien logiciel et le nouveau. Le but de changer notre système informatique était d'être en phase avec la Confédération sur le rapport des registres.

Concernant la demande formulée par le Conseil au sujet de Bluewin TV, la démarche a été faite, une séance d'information aura lieu à la salle des Jardins en septembre, la population sera informée par un « tout ménage. » Les projets de Bluewin sont en route, les transformations des armoires ont déjà commencés.

M.HOSTETTLER ajoute que l'échéancier a été regroupé avec les communications municipales, afin d'en fluidifier la discussion.

Il est à savoir que le bureau remet l'échéancier à la Municipalité une semaine avant la séance du Conseil communal afin de pouvoir en prendre connaissance.

ECHEANCIER

A. Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.

(Répondu dans les communications municipales)

B. Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.000 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.

Mme POULY répond que la fin de la rénovation des sols sera réalisée à partir du 6 juillet prochain, c'est-à-dire les 2 salles de classes du rez et la salle des maîtres.

M. MONNIN ajoute que dans ce préavis nous nous étions inquiétés de la production de chaleur du Collège de la Crosette ainsi que du bâtiment de la

voirie. Nous avons depuis plusieurs années passablement de problèmes avec cette installation qui date des années 80.

Dans le but de nous aider à choisir la meilleure solution quand au choix de l'énergie étant donné qu'il y a plusieurs possibilités, nous avons mandaté un spécialiste, pour une étude préliminaire.

Nous avons demandé à ce bureau de faire une étude sur cette production de chaleur en nous disant quelle est la solution d'assainissement la plus opportune et lui avons donné quelques critères pour affiner la comparaison. « Les freins d'investissement, le prix de l'énergie, les diverses taxes, par exemple taxes de CO2 pour le gaz et le mazout, les frais d'entretien et tous les coûts annexes. »

Après avoir reçu ce rapport, la Municipalité penche très sérieusement pour un système avec pellets (chauffage bois) de production locale. Au niveau du coût, il y a évidemment comme dans tous systèmes des avantages et des désavantages.

Nous avons décidé de demander à ce bureau pour fin août une étude détaillée avec la solution pellets, et, nous allons certainement venir auprès du Conseil avec un Préavis dans le courant octobre, si tout va bien avec la solution préconisée si elle s'avère effectivement adéquate.

C. Motions Dupuis du 12.12.2006 et Hostettler du 10.06.2007 (Préavis 2/2009 au Conseil communal du 29 juin 2009)

D. Amendement au budget – mise en état et divers aménagements des Pavillons pour l'UAPE Les Pirates

Mme POULY répond que concernant la mise en état des aménagements des pavillons pour les Pirates, les travaux se déroulent comme prévu, les pavillons devraient être opérationnels le 1^{er} Août sauf imprévu majeur. D'autre part un rendez-vous a été pris avec le SPJ et l'ECA qui viendront, comme la procédure le demande faire une visite le 18 août prochain avant l'ouverture officielle.

E. Divers

- **Risque d'effondrement du cabanon de M. Constanin** (Divers du 8 déc. 2008)

Mme MAEDER répond qu'une inspection est prévue par l'architecte conseil lors d'une prochaine visite de la commission de salubrité.

- **Lettre à Swisscom de la Municipalité au sujet de BlueWin TV** (Répondu ci-dessus)

F. Prochain Conseil communal agendé au lundi 5 octobre 2009

G. Dates arrêtées pour les Conseils communaux de 2009

- Lundi 7 décembre 2009 suivi d'une verrée

Mme POULY désire revenir sur le préavis 14/2006, encore ouvert mais ne figurant pas dans l'échéancier.

Il s'agit de la création de la salle de dégagement au collège de la Crosette qui a été réalisée, ainsi que sur la mise en conformité de la barrière de l'escalier qui nous avait été demandée par le Canton, les travaux seront également effectués pendant les vacances d'été 2009.

M. HOSTETTLER remercie la Municipalité pour leurs réponses très précises.

6. Comptes et gestion de l'année 2008 et rapport de la commission gestion-finances

Comme chaque année, nous avons le rapport de gestion de l'année 2008, l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2008 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2008 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

Par mesure de simplification, les documents ayant déjà été remis à l'avance, il ne sera pas fait lecture des questions de la commission gestion-finances et des réponses de la Municipalité, seules les remarques et les conclusions seront lues par le rapporteur.

M. HOSTETTLER donne la parole à M. Jean-Marc Rhein, Président de la commission pour lecture des éléments restants du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Comptes 2008

M. HOSTETTLER passe à l'examen des comptes 2008 et ouvre la discussion.

- **Rapport financier page 1 à 3**

Mme MOTTU STELLA demande d'apporter une correction en page 1
L'excédent de marge par rapport au budget se monte à **Frs 879'639.23**
et non 879'539.23

- **Domaines et bâtiments page 10 – 11**

Mme ROSAT demande une explication sur la différence des montants pour le poste 352.318.0 Assurances, tél., prestations services.

Il y a Fr. 16'609.95 dans les comptes 2008 alors qu'il y avait Fr. 6'700.00 au budget et Fr. 6'025.90 dans les comptes 2007.

M. MONNIN répond que lors de la présentation du préavis 3/2008 de Fr. 140'000.00 une étude de Fr. 8'500.00 a été remise à un bureau d'étude qu'il a bien fallu payer, il y a également le rapport de l'amiante ; si l'on additionne ces deux postes, cela monte à environ Fr. 10'000.-, ces deux études se trouvent dans les prestations de service.

- **Travaux page 12 -13**

Mme ROSAT demande pourquoi dans le poste 432.411.0 Redevance Romande Energie il n'y a plus d'entrée.

M. MONNIN répond qu'il y a une modification, la redevance est tombée et est remplacée par une taxe d'utilisation du sol que l'on retrouve au poste 220.411.0 de Fr. 25'416.85.

Mme ROSAT demande que représente le poste 450.435.0 Rétrocession sur déchets de Fr. 2'710.20.

M. MONNIN répond que c'est ce que l'on reçoit de la récolte du verre.

- **Sécurité sociale page 16**

M. TAVERNIER demande une explication sur la facture sociale qui a fortement chuté, alors qu'il y a une augmentation dans les aides et subventions.

M. MONNIN répond qu'il ne peut pas répondre, qu'il faudrait demander au Canton, car c'est le Canton qui nous donne ces chiffres, et nous ne faisons que de les comptabiliser.

- **Comptes du Bilan page 18**

M. TAVERNIER demande s'il n'y aurait pas la possibilité de placer l'argent ailleurs qu'à la poste.

M. MONNIN répond que la poste est le compte courant qui nous rapporte le plus, il a rapporté plus de 2 % il y a une année ; maintenant le taux a diminué, mais par rapport aux différentes banques, BCV et UBS c'est nettement plus favorable. Nous ne nous sommes pas aventurer à faire quelconque placement si ce n'est d'utiliser ce que nous avons à disposition.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur les comptes est close.

Gestion 2008

M. HOSTETTLER passe à l'examen de la Gestion 2008 et ouvre la discussion.

- **Page 3 – 21**
Conseil communal – Administration générale – Services communaux – Parcs et promenades – Stand de tir intercommunal

Mme ROSAT dit que pour le contrôle des habitants en page 18, dans les questions sur le rapport de gestion en page 2 il est écrit :

Il y a 436 étrangers indiqués en page 19, 435 dans le tableau et 444 sur la page 20. D'où provient cette différence ?

La réponse est **Erreur de calcul. Voir tableau rectifié ci-joint.**

«Il n'y a pas de tableau joint »

Il est répondu qu'il s'agit d'un oubli, le tableau sera remis par la Municipalité à la commission gestion-finances et que le chiffre exact est **444**.

- **Page 55 – 68**
Instruction publique – Associations – Temples et Cultes – Affaires sociales – Naturalisations

M. SCHERZ relève une erreur en page 57 :

Il est écrit **1131 élèves répartis dans 6 classes....**

M. CHARMEY répond que la correction a été apportée dans les questions réponses. Le chiffre exact est de **131**.

Mme ROSAT ajoute que dans le même tableau en page 56 il est écrit :

1162 élèves : 723 primaires et 439 secondaires et 58 classes et dessous il y a les répartitions par classes.

Dans les primaires, il y a 33 classes et 698 élèves ce qui est juste, par contre dans le secondaire il y a **23 classes et 338 élèves**, et non 24 classes et 448 élèves comme inscrit.

Mme POULY répond que ces chiffres sont remis par l'EPSP.

M. TAVERNIER désire faire une remarque par rapport aux associations des pages 61 à 64. Tout d'abord il tient à féliciter la commune qui soutient toutes ces associations.

"En ce qui concerne les associations sportives et culturelles, les montants alloués annuellement sont de Fr. 45.00 pour les enfants en dessous de 10 ans et de Fr. 70.00 en dessus, il me semble que dans mes souvenirs ce montant n'a pas évolué, il y a un certain malaise par rapport à des différences de tarifs de soutiens des différentes communes par rapport aux associations sportives et culturelles.

Ne pourrait-on pas par rapport au budget 2010 regarder pour augmenter ces montants, et voir au niveau des 4 communes si il y a une similitude. Car il va sans dire que lorsque qu'une commune paie moins qu'une autre, surtout lorsqu'il y a énormément d'enfants de Denges engagés dans les associations qui se trouvent dans les autres communes, cela peut créer des situations un peu désagréables."

M. MONNIN répond que par rapport à cette remarque, "feu" l'ACRM avait voulu unifié par un règlement commun à l'ensemble des communes de l'ACRM afin d'avoir un montant identique pour toutes les communes.

Ce qui était une bonne initiative. Malheureusement dans ces règlements d'associations il suffit qu'une commune refuse la proposition, et tout est par terre, c'est ce qui c'est passé, une commune a refusé.

Denges a continué, nous l'avons fait pour nous, et, les montants que vous avez cité, qui sont corrects, datent d'il y a 3 ou 4 ans. Ces montants correspondaient à ce qu'avait proposé l'ACRM. Il faut savoir qu'une certaine quantité de communes, faisant partie de la couronne morgienne, ne donne rien, donc nous ne sommes pas mal placé par rapport à ce que l'on fait.

Mme POULY désire répondre à la première question, à savoir le montant total alloué pour les associations sportives ou culturelles, cela figure dans les comptes, au poste 112.365.00 et, nous budgétisons en 2008 Fr. 22'000.00.

M. TAVERNIER remercie la Municipalité pour sa réponse.

Il demande néanmoins s'il est possible de regarder pour le budget 2010, et pense pour le soutiens aux associations sportives et culturelles, que nous pourrions faire un effort supplémentaire.

De regarder par rapport aux 4 communes, Lonay, Echandens, Préverenges et Denges, la commune qui donne le plus aux associations et faire un geste.

« Je pense que Fr. 20'000.00 pour les associations et pour nos enfants n'est pas un montant exagéré et que nous pouvons l'augmenter. »

M. CHARMEY répond que la Municipalité en prend note.

Mme GOLAY dit qu'il est écrit au point 3 page 26 du rapport de Gestion Collège de la Crosette , Présence d'amiante dans le bâtiment

« Aucun local ne présente de situation potentiellement dangereuse »

Est-ce que cela signifie qu'il y a quand même de l'amiante dans le bâtiment ?

M. MONNIN répond que l'étude a démontré qu'il n'y avait pas d'amiante, un sondage a été fait.

M. VUILLE répond qu'en matière d'amiante, il y a différents niveaux de toxicité.

Certains sols ont été faits à base d'amiante, ce n'est pas le même problème que s'il y a de l'amiante dans un faux plafond.

"En fait la question est bien étudiée au niveau toxicologique, je pense que l'on peut faire confiance aux spécialistes. Potentiellement nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas d'amiante, de l'amiante nous en trouvons partout, mais tout est question de risque d'émission de particules d'amiante, il est clair que si l'amiante est fondue dans du plastique, ce n'est pas la même choses que si elle se trouve en liberté quelque part dans un faux plafond avec des courants d'air".

M. MIGNOT remarque que des séances ont eu lieu avec l'UCV et l'ADCV.

Est-ce que leurs statuts permettent que les communes adhèrent aux deux associations ? Les deux associations n'ayant pas toujours le même objectif, est-ce que cela vous met parfois en porta faux ?

M. CHARMEY répond que la commune de Denges fait partie de l'UCV, et commence un peu à participer à l'ADCV afin de voir un peu ce qu'ils font. Les deux associations ne parlent pas toujours des mêmes sujets. Quelques communes dans le canton font partie des deux associations.

M. MONNIN ajoute que l'ADCV et un dissident de l'UCV. Ce sont des communes potentiellement plus riches que les autres, ils estiment que le système péréquatif existant aujourd'hui n'est pas tout à fait correct vis-à-vis de ces communes. Donc ils luttent pour essayer d'obtenir une répartition péréquative différente de ce qu'il y a aujourd'hui. Ce qui d'ailleurs a été positif, car quelque chose est en train de bouger.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur le rapport de gestion est close.

M. HOSTETTLER invite M. Rhein à nous lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport de la commission gestion-finances 2008 et rappelle que le vote intervient séparément, premièrement sur les comptes 2008, puis sur la gestion 2008.

Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2008, tel que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2008 et à la commission de gestion-finances à l'unanimité moins 6 abstentions.

M. HOSTETTLER remercie la commission gestion-finances ainsi que la Municipalité pour le travail accompli.

7. Préavis 2/2009 Projet de renforcement de la modération du trafic à Denges

M. HOSTETTLER invite M. Vuille pour la commission technique et M. Rhein pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

M. RHEIN ajoute que 3 questions ont été préparées pour la Municipalité, mais une erreur de la part de la commission a fait que les questions ne sont pas parvenues à temps.

La 1^{ère} question a plus ou moins été répondue dans le rapport de la commission technique.

1. Qu'est-ce qui a changé par rapport au projet initial pour justifier une telle hausse de coût ?

Mme MAEDER répond que dans le projet initial, il n'était pas prévu la partie sud de la route du Lac. La demande a été fortement exprimée par les conseillers, c'est pourquoi nous avons pris en compte cette partie là en prévoyant, notamment le rehaussement de la route en aval de l'arrêt du bus scolaire, également le rehaussement de la chaussée au droit de l'arrêt du bus et du passage piéton ainsi que la pose d'un « carré berlinois », dans le sens de la descente pour faire ralentir le trafic, de façon à ce que l'arrêt du bus scolaire soit enserré entre 2 aménagements susceptibles de renforcer le ralentissement. Tout cela bien sûr a un coût.

De plus, dans le projet initial, certains aménagements relevaient plus de la cosmétique, mais au vu de ce qui avait été exprimé lors de la présentation du projet, notamment de marquer les priorités de droite : au croisement vers la maison de commune et la route de la Plaine ou à la place du Tilleul, ainsi que le croisement entre la route de l'Eglise et la route de la Plaine, des lentilles ont été prévues, ces aménagements sont plus onéreux mais nécessaires pour faire respecter la priorité de droite et la vitesse (30km/h).

2. Est-ce que ce plan d'aménagement a pris en compte le plan de quartier des Ochettes et de la Plaine ?

Mme MAEDER répond que pour l'instant il n'y a pas de plan de quartier.

3. Est-ce que lors de l'aménagement du nouveau plan de quartier de nouvelles dépenses seraient alors nécessaires ?

« Pas de réponse étant donné qu'il n'y a rien de prévu. »

Mme MAEDER ajoute que les aménagements prévus à la Plaine au droit de cet éventuel plan de quartier ne sont pas des aménagements lourds, les places de parcs prévues sont enserrées entre des bacs de plantes, ces bacs sont modifiables et peuvent être déplacés le cas échéant.

La discussion est ouverte

M. GERBER demande ce qu'il advient du chemin des Vignettes qui devient gentiment la bretelle de contournement Est du village, notamment au niveau des intersections avec les routes qui débouchent du Vieux-Bourg : Sentier de Renges et Chemin des Bassettes, ainsi qu'au moment où les Vignettes arrivent sur le parking du Collège où, actuellement c'est un peu le gymkhana entre les gens qui sortent d'Harmony et les parents qui amènent les enfants à l'école.

Mme MAEDER répond que le Chemin des Vignettes en soit n'est pas modifié. L'entrée de la zone 30 se situera juste avant le croisement du Chemin de Renges, il y aura un marquage à cet endroit.

En sortant du chemin des Vignettes vers le parking du collège, c'est une priorité de droite que beaucoup de gens descendant dans le parking ont tendance à oublier, mais c'est la règle dans tous les villages, nul n'est sensé l'ignorer. Les marquages au sol afin de rendre attentif les automobilistes à la priorité de droite dans différents croisements dans le village sont en cours d'exécution,

M. Bavaud est en train de les tracer au sol.

M. DEPRAZ dit ne pas comprendre la phrase : devant la « Maison Monod » *"Pour délimiter le rétrécissement prévu, il est prévu d'implanter les bornes plus à l'intérieur de la route"*. Les bus ne pourront plus croiser ?

Mme MAEDER répond que cet aménagement a été prévu non pas pour que deux bus puissent se croiser au milieu du village mais pour inciter les usagés à réduire leur vitesse. Il faut apporter les aménagements nécessaires afin que la vitesse de 30km/h soit respectée. Si l'usager voit arriver le bus, il doit s'arrêter. La lentille prévue se trouve devant la Maison Monod.

M. VUILLE désire répondre à la question des bornes.

« Je pense que tout cela, l'expérience montrera ce qu'il en est. Ce sont des bornes, c'est un trou avec un téton en métal. Ce n'est pas ça qui doit mettre en question l'ensemble du projet. » Si l'on se rend compte que la borne ne tient pas plus de 3 jours, qu'elle est renversée, il est évident qu'il faudra trouver d'autres solutions.

Ce qui nous a beaucoup surpris dans ce projet, c'est simplement la poursuite de ce qui a déjà été fait, il n'y a pas beaucoup d'autres choses à faire. Ce qui est important et qui coûte cher ce sont les lentilles.

Un autre aspect que nous n'avons peut-être pas relevé suffisamment dans notre rapport est la visite des différents sites que nous avons fait.

L'aspect visuel n'est peut-être pas assez bien exprimé dans les documents que vous avez reçu, nous l'avons vu à Bussigny et à Saint-Sulpice, déjà rien que le fait des marques par terre, comme par ex. « Attention école », fait tout son effet, et, ce genre de choses ne coûte rien à poser et peut être retouché après coup»

M. DEPRAZ ajoute que dans le code de la route il y a des signaux ronds (obligation), des triangulaires (danger) et des carrés (indication), et ne voit pas pourquoi rajouter encore des frais communaux.

Pourquoi mettre des infrastructures qui coûtent très cher pour inciter les gens à ralentir, ce n'est pas une remarque pour le projet, mais c'est une remarque générale.

M. CHARMEY ajoute que si nous voulons un 30 km/h dans le village, nous sommes obligés de créer certaines infrastructures qui coûtent.

Un exemple : Nous avons marqué sur le Pont Rouge un triangle au milieu de la route; les personnes qui y sont passées trouvent l'aspect visuel positif.

Si l'on met simplement un panneau 30 km/h au début du village, les gens continueront à rouler vite, à un moment donné il faut trouver des solutions.

Pour en revenir à la largeur de la route devant « la Maison Monod » c'est assez large pour croiser, étant donné que l'on roulera à 30 km/h. Ce n'est pas fait pour croiser à 60 km/h, les routes de montagnes sont encore plus étroites.

Mme MAEDER ajoute que le Canton exige une expertise sur les aménagements effectués dans l'année en cours, ils viennent faire des tests, si les aménagements ne sont pas suffisants ils peuvent demander d'en rajouter d'autres.

M. COTTINI dit que ce rétrécissement au milieu du village sera une très bonne chose, lorsque les chauffeurs de camion en auront assez de s'arrêter, ils feront le détour.

M. CHRISTEN désire revenir à la question des bornes.

« Depuis le nombre d'années qu'elles sont en place, elles ont été démolies au moins 100 fois. Ne pourrait-on pas avoir l'intelligence, et cela ne remet pas en cause le projet, de trouver quelque chose de mieux que ces bornes ?

Est-ce que M. Aragao connaît tous les problèmes que ces bornes ont engendrés et les risques qu'elles ont créés. Il y a souvent eu des risques liés à ces bornes qui giclent, et je pense que ce n'est pas raisonnable de les remettre, à moins qu'on me dise qu'elles sont en caoutchouc. Remettre des bornes comme elles sont, c'est irresponsable. »

« Une histoire évoquée il y a quelque temps : Lorsque devant chez Anita Coiffure une borne a giclé et a passé à côté d'une poussette, le jour où ceci se produira, on ne sera pas fier d'avoir laissé passer un beau projet qui n'est pas très coûteux contrairement à ce que l'on peut penser, pour la sécurité que cela peut apporter. »

Mme MAEDER répond qu'à 30 km/h la borne ne gicle pas.

M. CHRISTEN dit que l'on sait que les gens ne vont pas toujours respecter le 30 km/h, M. Aragao lui-même avait défini les vitesses exigées et les vitesses résultantes avec un beau terme technique pour parler de ça. Et même à 30 km/h la borne si elle écrase un enfant, elle va faire des dégâts. Je ne sais pas pourquoi on veut absolument avoir ces bornes. Pourquoi pas chercher des glissières en bois ou quelque chose de plus joli également que ces horribles bornes en béton.

Mme PAQUIER dit qu'il est vrai que ces bornes sont très ennuyeuses, mais renverser une borne protège en principe l'enfant qui se trouve derrière, elle ne gicle pas forcément, il faudrait peut-être les fixer plus solidement. Si l'on met des bornes en caoutchouc, le piéton qui se trouve derrière, recevra la voiture.

Mme ROSAT dit que dans ce projet il y a deux zones 30 km/h, la zone de l'école et le village. Pourquoi les chemins vicinaux ne sont pas en zone 30 km/h.

M. CHARMEY répond qu'il n'a pas été demandé de s'occuper des chemins vicinaux. La demande était de créer une zone village à 30 km/h, et non la commune en entier. En principe un chemin vicinal n'est pas fait pour aller à plus de 50 km/h.

Mme ROSAT dit que ce qui gêne dans ce périmètre de 30 km/h c'est qu'il n'y a plus de passage pour piétons, c'est la priorité de droite. La sortie du Vieux Bourg, vers chez M. Deville n'est pas évidente.

M. MONNIN répond que dans le raisonnement des spécialistes par rapport à ces zones 30 km/h, de mettre un passage piéton, cela montre à l'automobiliste qu'il est dans une zone où il peut rouler, sauf à l'endroit où se trouve le passage. L'objectif de ces zones 30 km/h est précisément d'enlever tout ça pour ne pas donner la priorité à l'automobiliste, c'est une exigence du Canton. Le but est de montrer que la route n'est plus une zone prioritaire.

Mme ROSAT dit que dans les exemples montrés, Bussigny, Ecublens, l'EPFL, ce sont tous des villages qui ont des zones de détournement, alors que Denges et quand même une route de transit, on ne peut pas embêter tous les automobilistes. Le 95 % des gens respectent le 50 km/h actuellement.

M. VUILLE répond qu'à 30 km/h on peut s'arrêter n'importe quand, et que l'on circule dans un autre état d'esprit.

Pour prendre comme exemple : Les passages jaunes dans la traversée du village de Saint-Sulpice ont été gommés, il reste les pavés qui avaient été construits. Seulement une partie du village est en zone 30 km/h.

A l'EPFL une entreprise a été payée pour buriner le sol afin d'enlever les passages piétons.

M. CHARMEY désire rebondir sur les passages piétons.

A Préverenges, il y a une zone dans la traversée du village qui est à 30 km/h. Les passages piétons sont toujours en place. Tous les jours, des automobilistes laissent passer les piétons uniquement sur ces lignes jaunes. Si par exemple un piéton serait renversé 20 mètres avant le passage, l'automobiliste serait responsable.

La zone 30 km/h c'est pour les piétons, c'est la loi. Dans une zone 30 km/h un automobiliste doit s'arrêter pour tout piétons qui désire traverser.

Mme ROSAT demande si une autre étude a été faite, par exemple la commune de Mézières a posé des radars, ce qui est très concluant.

M. MONNIN répond que le côté financier paraissait intéressant, effectivement nous aurions rapidement pu le rentabiliser, mais ce n'est pas possible d'installer un radar aujourd'hui. Le jour où nous pourrons, nous étudierons le cas.

M. CHARMEY ajoute que nous sommes sur la liste d'attente, et que la demande a été faite.

Mme ROSAT relève que le Canton va faire des conventions avec les communes, ce serait intéressant d'attendre afin de voir ce que ces conventions diront pour pouvoir prendre une décision. Pour la commune de Mézières, en l'occurrence c'est un chèque en blanc, ils avancent les frais qui seront récupérés ensuite avec la moitié des amendes.

M. CHARMEY répond que la commune de Mézières ne gagne pas d'argent avec ça. La commune a payé le radar qui a été posé et récupérera uniquement l'argent investi. Une fois rentabilisé, ils ne gagneront plus rien.

M. BORBOËN désire revenir sur l'emplacement des bornes et invite fortement la Municipalité à regarder le problème.

« Les bornes renversées, sont essentiellement celles placées à la limite de la route. Peut-être qu'en les déplaçant un peu en mettant une bande de pavés avant la borne éviterai grandement les chocs. »

M. MONNIN répond que cette façon de raisonner n'est pas juste, parce que l'on va exactement à l'opposé du projet.

M. BORBOËN dit qu'un jour un enfant se prendra une borne dans les jambes, car il y en a pas mal qui gicle. Alors que sur toutes les bornes qui se trouvent un peu en retrait des pavés aucune n'a été renversée, cela ne change absolument rien à la largeur de la route.

M. BONJOUR dit que lorsque les gens montent sur les pavés, ils le sentent et reviennent sur la route. Une ligne de pavés suffit, tandis que si la borne est au bord de la route, c'est la borne qui est touchée.

En ce qui concerne les gendarmes couchés, ne pourraient-on pas imaginer autre chose, surtout au niveau d'Harmony, (ex Askesis), étant donné que des personnes malades et handicapées circulent à cet endroit et que tous ces sauts ne sont pas très agréables.

Egalement pour le service du feu, lorsqu'ils partent en intervention, ne pourrait-on pas éventuellement imaginer une priorité de droite renforcée, afin de leur éviter un ralentissement.

Mme MAEDER répond qu'il y a seulement un saut, le carrefour étant surélevé, cela ne pose pas de problème, ce ne sont pas des gendarmes couchés, le véhicule est complètement dessus.

M. VUILLE ajoute que si l'on prend la route de la Sorge à l'EPFL, il y a deux aménagements de ce genre, cela n'empêche pas les gens de passer à 50 km/h dessus, et ce ne sont pas des gendarmes couchés.

M. PILLOUD dit que dans le rapport, 2 questions avaient été posées à M. Aragao.

1. Utilisation commune du trottoir pour les piétons et les cyclistes, compte tenu de l'étroitesse de la route pour signaler une piste cyclable.
2. Aménagement dans le carrefour Chemin de la Pâle - Route du Lac de passages inclinés pour franchir les trottoirs.

Est-ce qu'actuellement nous avons des réponses à ces questions ?

M. MONNIN dit que dans la dernière partie du projet, qui a commencé il y a une dizaine d'années, qui va du giratoire de la Pâle à la route du Lac, et qui est appelé « la troisième étape », nous pourrions éventuellement étudier un trottoir plus large qui permettra de faire directement la mixité sur le trottoir.

Mme MAEDER dit que si l'on veut que cela soit une piste cyclable, nous devons faire une ligne médiane, afin de partager le trottoir pour les piétons et les cyclistes, le trottoir doit faire 3 mètres. Pour la mixité, il faut un trottoir de min. 2,30 m. de large, ce que nous n'avons pas.

La solution pour effectivement améliorer la sécurité des cyclistes sur la route serait de supprimer la ligne centrale médiane sur la route et de tracer une ligne jaune dans le sens de la montée en direction du village.

En ce qui concerne les passages inclinés, le rehaussement prévu au carrefour à la sortie de la route de la Pâle est incliné, mais en l'occurrence les cyclistes ne devraient pas utiliser le trottoir.

Pour le passage piétons, M. Aragao a répondu, que selon les normes données par le service des routes, la proportion des piétons susceptibles de traverser à cet endroit, et des véhicules qui circulent ne permet pas de tracer les lignes de passage piétons, il n'y a pas assez de piétons qui traversent à cet endroit.

M. CHARMEY ajoute que, peut-être, comme l'a dit M. Cottini, les gens en auront assez de traverser notre village, donc il y aura moins de véhicules, ainsi le ratio fera que l'on pourra peut-être mettre un passage piéton. Mais actuellement il y a trop de véhicules par rapport au nombre de piétons.

Mme LATREILLE dit que devant la Maison de M. Monod, les camions ont de la peine à se croiser, comment feront-ils, ils devront reculer ou manœuvrer, ce sera pire.

Mme ROSAT dit que M. Monnin parlait de la troisième étape de la route, y a-t-il déjà une date fixée, est-ce que cela va venir ces prochaines années ou pas ?

M. MONNIN répond qu'il n'y a pas encore de date de prévue.

Mme ROSAT dit que le Tilleul sera déplacé contre la maison de M. Marcel Rossier.

« Un Tilleul ça vient gros avec les années, est-ce que le propriétaire est d'accord ? N'aurait-il pas été plus judicieux de le mettre au centre la route du Monteiron ? »

M. VUILLE répond qu'effectivement, la seule chose que l'on peut faire est d'insister et faire la recommandation au paysagiste qui plantera l'arbre de faire en sorte qu'il prenne la meilleure place possible et qu'il ne soit pas planté dans un bac. M. Aragao et la Municipalité nous ont présenté plusieurs projets et après discussion nous nous sommes rendu compte que dans le cadre de l'aménagement global du village il n'y avait pas 15 mille solutions.

Mme ROSAT dit que sur le même côté, se trouve un platane à 10 mètres.

Mme MAEDER désire développer un peu la réflexion de la Municipalité :

A ce carrefour, le chemin du Monteiron se partage pour former deux routes, de chaque côté du Tilleul, soit quatre voies, de plus la route du Lac est en ligne droite.

Toujours dans l'optique de favoriser le 30 km/h, (puisque l'entrée du 30 km/h se trouve près du Platane qui lui est carrément au bord de la maison de M. Marcel Rossier), le Tilleul est prévu sur la route du Lac afin de créer une lentille. Justement pour couper cette ligne droite nous avons deux effets, visuel et mécanique parce qu'il va bien falloir le contourner. En déplaçant le tilleul, le chemin du Monteiron est diminué dans sa largeur pour ne former qu'une route à deux voies et non plus à 4. C'est pour ça que l'option de déplacer le Tilleul sur la route du côté de la maison de M. Marcel Rossier a été choisie, mais il n'est pas contre la maison mais bien sur la chaussée actuelle, peut-être que sur les plans on ne s'en rend pas bien compte.

M. CHRISTEN propose de mettre une grosse borne à cet endroit et de l'appeler la « Place de l'Ancien Tilleul »

M. CHARMEY répond que la demande a été faite auprès de M. Rossier qui est d'accord ; une demande a également été faite auprès de M. Baltisberger pour le rehaussement de la route par rapport à sa parcelle.

M. DU PASQUIER dit que d'une manière générale nous essayons d'enlever les voitures du paysage villageois, et concernant la Route de la Plaine, nous créons des places de parcs. C'est vrai, nous n'avons pas encore de plan de quartier, mais tôt ou tard il y en aura un, qui sera important, il comprendra le champ de fraises, ou il y avait l'auto cueillette et la parcelle achetée par la commune à l'entrée du village.

Lors de la construction de ce plan de quartier ils devront créer des places de parcs pour leurs voitures.

En second point, deux entreprises se trouvent à cet endroit, le garage qui doit régulièrement accueillir les camions citernes, *"je pense que M. Rossier du garage a été consulté afin de savoir si cela sera pratique pour lui."*

L'autre entreprise est la menuiserie qui accueille de gros transporteurs qui doivent pour l'instant régulièrement rester sur la route. Est-ce que l'on ne pourra plus passer pendant que les camions seront là. Est-ce que tout à bien été réfléchi, n'est-il pas prématuré de vouloir faire ce tronçon maintenant déjà à 30 km/h ?

Mme MAEDER répond que c'est une requête du Conseil communal de diminuer la vitesse également à cet endroit où beaucoup d'enfants traversent pour se rendre sur la place de jeu. La priorité de droite se trouvant au croisement du chemin de l'Eglise et de la route de la Plaine n'est pas du tout respectée. Nous avons effectivement souhaité l'englober dans le projet car cela fait partie du cœur du village.

Pour mémoire la route de la Plaine fait l'objet d'une interdiction aux camions sauf pour les riverains et les livraisons.

L'étude effectuée par M. Aragao tient compte des entrées d'entreprises.

M. MONNIN ajoute que l'objectif des places de parcs sur la route de la Plaine, n'est pas d'augmenter les places mais de ralentir le trafic.

"Vous avez parlé de pleins de plans de quartier. La Municipalité a donné une priorité, qui est le plan de quartier des Ochettes, ou effectivement la commune a racheté des terrains. Pour l'instant nous n'en sommes pas encore là."

Il est clair que si nous dessinons des places de parcs avec quelques bacs de fleurs sur la route de la Plaine, si ce plan de quartier se développe, il faudra peut-être changer quelque chose, mais c'est difficile de dire quoi aujourd'hui.

M. TAVERNIER dit qu'il ne faut pas oublier que ce que nous voulons c'est justement que le passage central du village ne soit pas une voie de transit. Nous voulons que ce soit uniquement pour les gens du village. Les voies de transit il y en a tout autour de Denges.

Aujourd'hui, il y a cette route magnifique à 60 km/h jusqu'au giratoire puis à 50 km/h dans le village, si rien n'est changé, les gens continueront à traverser le village. L'objectif est de les embêter pour qu'ils passent ailleurs.

Mme MAEDER désire apporter une correction au rapport de la commission en 2^{ème} page au paragraphe : En considérant les 4 secteurs concernés :

Ce n'est pas 50 km/h mais **60 km/h**

- Route de la Pâle et station-bus Ecoliers (**60km/h**)

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et prie M. Vuille de donner lecture des conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. Rhein afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 2/2009, tel que présenté par la Municipalité, est accepté par 28 voix, 6 avis contraire et 5 abstentions.

8. Nomination d'un/e délégué/e à la délégation variable du Conseil intercommunal ERM, ainsi que d'un/e suppléant/e, en remplacement de M. Christophe Borboën, démissionnaire

M. HOSTETTLER demande à M. Cottini, délégué suppléant qui a participé à la dernière séance de l'ERM, s'il accepte de se présenter comme délégué.

M. ROSSIER propose M. François Vuille comme délégué suppléant.

Les deux candidats acceptent

M.Cottini et M. Vuille sont élus à l'unanimité moins 2 abstentions.

9. Elections statutaires du Conseil communal:

M. HOSTETTLER rappelle que le Président et les deux Vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Election du Président du Conseil

M. HOSTETTLER à l'honneur pour la première fois dans l'histoire de Denges de donner la parole à la première Vice-présidente, Mme Sylvie Guignet afin de procéder à l'élection du Président du Conseil.

C'est donc la première dame à présider un Conseil communal à Denges.

Mme Guignet, 1ère Vice-présidente demande à M. Hostettler s'il accepte de se représenter pour la présidence du Conseil communal pour une année.

M. HOSTETTLER accepte

Bulletins délivrés : 40 rentrés : 40
 Nul : 0 blancs : 1 voix éparses : 0 valables : 39 majorité absolue : 20
**Est élu à la Présidence du Conseil communal pour l'année
 01.07.2009- 30.06.2010 M. Didier HOSTETTLER par 39 voix.**

M. HOSTETTLER demande à Mme Guignet si elle accepte de se représenter pour la 1^{ère} vice-présidence du Conseil communal pour une année.

Mme GUIGNET accepte

Election de la 1^{ère} Vice-présidente
 Bulletins délivrés : 40 rentrés : 40
 Nul : 0 blancs : 2 voix éparses : 1 valables : 38 majorité absolue : 20
**Est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année
 01.07.2009- 30.06.2010 Mme Sylvie GUIGNET par 37 voix.**

M. HOSTETTLER demande à M. Tavernier s'il accepte de se représenter pour la 2^{ème} vice-présidence du Conseil communal pour une année.

M. TAVERNIER accepte

Election du 2^{ème} Vice-président
 Bulletins délivrés : 40 rentrés : 40
 Nul : 1 blancs : 1 voix éparses : 1 valables : 38 majorité absolue : 20
**Est élu à la 2^{ème} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année
 01.07.9 30.06.2010 M. Grégoire TAVERNIER par 37 voix.**

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices)
 suppléants(es)
 L'élection se fait à main levée
**Mme Regula ABERER et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité
 scrutateurs-(trices) pour l'année 01.07.2009- 30.06.2010**
**Mme Ginette GAILLARD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité
 scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année 01.07.2009 - 30.06.2010**

M. HOSTETTLER félicite ces personnes pour leur élection

10. Rapport annuel du Président du Conseil communal

Mesdames et Messieurs,

Dès maintenant l'usage sera de délivrer le rapport du président à la fin de son année de présidence et non plus au dernier Conseil de l'année civil.

A noter que nous aurons donc un petit « trou » dans nos archives concernant le premier semestre 2008 vu que le dernier rapport d'un président en fonction date de décembre 2007.

Cependant au vu des affaires traitées durant cette période et au regard des excellents PV de notre secrétaire Martine Ferreira, la commune devrait survivre à cette carence.

Par ailleurs, le fait le plus sympathique de cette période fut, je pense, la sortie du Conseil et de la Municipalité durant le mois de mai 2008. Sortie somme toute fort réussie, avec une promenade à vélo dans les chemins à réfectionner et un repas plein d'animation accompagné de nos partenaires. Si vous lisez le Denges Heureux, vous aurez donc pu découvrir la photo officielle.

De retour sur les faits de la période qui nous concerne, de juillet 2008 à juin 2009. Le Conseil s'est donc réuni 4 fois en comptant la séance de ce soir pour traiter 5 Préavis dont le plus important a été approuvé ce soir.

De plus, le bureau s'est réuni 3 fois pour des votations fédérales et cantonales et pour l'élection communale d'un nouveau Municipal ceci en date du 30 novembre 2008, les 8 février et 17 mai 2009.

Plus en détail, le lundi 6 octobre, nous avons eu une présentation fort intéressante pour un projet de modération du trafic en tant que réponse aux motions Dupuis et Hostettler. C'est à l'unanimité que le Conseil approuvait la proposition de la Municipalité d'émettre un préavis.

Par ailleurs, le débat continuait sur l'accueil de jour des enfants avec un vote pour l'adhésion à l'AJEMA. Ensuite, le Conseil votait pour le maintien du taux d'imposition à 0.66 pour la période 2009-2010.

A noter une discussion sur les prérogatives de la commission gestion-finances et une situation bien éclaircie suite à un avis de droit demandé par son Président Monsieur Rhein.

En dernier lieu le conseil inaugurerait l'échéancier pour le suivi des dossiers en cours et l'établissement d'un calendrier pour tous les conseils de l'an 2009. A ce jour, cela fonctionne et beaucoup de conseillers m'ont déclaré apprécier cette planification avancée.

Le lundi 8 décembre, nous apprenions le sort malheureux du tilleul de la place éponyme qui fut abattu un matin d'hiver.

Le Budget 2009 fut aussi approuvé avec un amendement de Fr. 33'000.00 pour la mise en conformité des pavillons portant le déficit prévu à Fr. 431'000.00.

Concernant la rénovation du bâtiment communal, la municipalité nous expliqua leur approche d'adjudication pour la maîtrise des coûts des travaux, approche qui semble porter ses fruits.

La soirée fut suivie d'une verrée offerte par la Municipalité, moment important pour que chacun puisse échanger avec son collègue ou terminer son argumentation sur les sujets chauds débattus lors du conseil.

Petite séance que celle du 2 mars 2009, où le Préavis pour l'adhésion à l'ARCAM fût accepté à l'unanimité.

Cependant, toute séance du Conseil permet aux conseillers d'être informés sur les affaires courantes de la commune comme l'avancement du projet de préavis pour le projet de renforcement de la modération du trafic à Denges ou bien les très bonnes nouvelles concernant l'état des travaux de rénovation et de la maîtrise d'un budget de quand même Fr. 2 Millions.

Et aujourd'hui, nous avons eu une nouvelle confirmation, s'il en fallait une, de la bonne gestion de notre commune par la Municipalité et son Syndic que je remercie sincèrement en votre nom et que je vous demande d'applaudir.

En effet, vous avez aujourd'hui approuvé à l'unanimité la gestion et les comptes 2008 qui bouclent avec un boni de Fr. 864'000.00 avant amortissements et réserves ce qui permet de regarder l'avenir un peu plus sereinement en ces temps de crise.

Je voudrais aussi remercier la commission gestion finance pour son travail très professionnel et efficace. Là aussi je vous demande de les applaudir.

Le plat de résistance de cette séance du jour fut la discussion et l'acceptation du préavis 2- 2009 pour que les voitures roulent enfin moins vite dans le centre du village, près de l'école et dans cette zone proche des moulins où de nombreux enfants sont exposés à des conducteurs peu respectueux, et pour qu'un tilleul, que nous espérons le plus grand possible, soit planté afin que cette place retrouve son charme d'antan.

Pour la petite histoire, il faut savoir que les motions Dupuis et Hostettler ont été déposées il y a déjà 18 mois. Pour peu que certains habitants fassent oppositions, et c'est malheureusement souvent le cas, que des recours se poursuivent jusqu'au tribunal administratif, ces projets seront potentiellement exécutés que 3 ans après le dépôt de la motion alors que Conseil et Municipalité soutiennent ces projets dès le début. A méditer.

Par ailleurs, je suis un président satisfait du fonctionnement de son assemblée en considérant les nombreuses prises de position ainsi que les questions posées lors de nos différents débats.

Même si c'est souvent les mêmes qui parlent, il est à noter l'intervention de conseiller qui, étant normalement discret, n'hésite pas à prendre la parole quand leur opinion n'a pas été exprimée.

C'est très bien et j'encourage chacun de vous à se faire entendre dans ces situations car n'étant heureusement pas politisé le seul parti de Denges c'est le bon sens.

De plus, la qualité et la longueur des débats découlent directement de la qualité du travail des commissions. En fait, souvent tout a été discuté, élaboré, étudié, questionné en commission ce qui réduit la longueur de nos débats.

Tant mieux, comme ça nous avons plus de temps pour des discussions après le conseil. Je remercie donc les membres des commissions pour leur excellent travail.

Dans la rubrique des remerciements, ils vont bien sûr aux scrutateurs et aux vice-présidents pour leur précieuse collaboration. Sans oublier notre chère Secrétaire Martine sans laquelle je serais très peu de chose. Merci beaucoup Martine.

Voilà c'est tout. Merci pour votre confiance et au plaisir de trinquer avec vous lors de la verrée qui suivra.

11. Propositions individuelles

Une motion de M. Tavernier est parvenue sur le bureau du Conseil.

Lecture de la Motion « **MOTION TAVERNIER II** »

POUR QUE DENGES REJOIGNE DE RESEAU DE VELOS EN LIBRE SERVICE DE L'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES.

Comme vous l'avez sûrement appris, depuis le 26 juin 2009, l'agglomération Lausanne-Morges s'est dotée dans le cadre du "Suisse Roule bike sharing" d'un réseau de 120 vélos répartis dans 11 stations.

Ce service est disponible 24 heures sur 24 et tout un chacun peut emprunter l'un de ces 120 vélos en se rendant dans l'une des onze stations (5 à Morges, 5 sur le campus Unil/EPFL et une à Ouchy)

Le concept est, tout à la fois, écologique, efficace, simple et bon pour la santé. Les vélos sont répartis dans des stations, où ils sont attachés à des bornes. Une carte magnétique permet de libérer automatiquement 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ; la bicyclette empruntée peut être rendue dans une autre station.

L'utilisation est un jeu d'enfant. En outre, ce deux-roues a été conçu de manière à résister aux intempéries et à ne pas dérailler. Les tarifs sont de 1 franc/heure après les 30 premières minutes qui sont gratuites. La carte journalière est à 5 francs, disponible dans les points de vente partenaires à proximité des stations. L'abonnement mensuel est à 15 francs, l'annuel à 35 francs pour un seul réseau

(50 francs pour l'ensemble des réseaux suisses) avec le dépôt d'une caution de 90 francs et des frais de 10 francs d'inscription.

Les prochaines villes, institutions ou entreprises souhaitant s'équiper d'une ou plusieurs stations peuvent en tout temps rejoindre le réseau.

Ce type de réseau est appelé à se multiplier. La Riviera inaugure le sien le 15 juillet et Yverdon cet automne.

La situation de Denges, à 4 km de Morges et à 2,5 km de l'EPFL et du TSOL, en fait un endroit idéal pour y installer une ou 2 stations compte tenu de l'étendue du village.

Fort de ces éléments, il est demandé à la Municipalité d'étudier les possibilités que Denges rejoigne le réseau de vélos en libre service de l'agglomération Lausanne-Morges et se dote de 2 stations.

Grégoire Tavernier
28 juin 2009

M. HOSTETTLER demande à M. Tavernier s'il désire s'exprimer sur sa motion.
M. TAVERNIER dit qu'il sera court étant donné que les principaux éléments se trouvent dans la motion.

« Lorsque j'ai lu dans le journal vendredi dernier et après avoir vu les travaux qui se faisaient à la Gare, j'ai rapidement pensé à Denges étant donné la proximité avec l'EPFL et le TSOL, étant donné également l'étendue du village, j'ai pensé proposer au Conseil que la Municipalité étudie cette solution avec deux stations. »

M. CHARMEY dit que la Municipalité en avait déjà plus ou moins parlé, mais sans penser qu'il y aurait une motion ce soir. C'est quelque chose que l'on voyait dans un certain temps.

M. HOSTETTLER rappelle que pour la motion il y a deux voies possibles :

- Soit 1/5^{ème} des membres du Conseil demandent de renvoyer la motion à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération.
- Soit on vote sur la prise en considération de la motion : si OUI
La motion est renvoyée à la municipalité pour **une étude** ou **un projet de décision** à remettre dans les 4 mois ou selon délai éventuel fixé par le Conseil.
Si non: La motion est oubliée.

La discussion est ouverte

M. DU PASQUIER dit que nous savons ce que ça coûte à l'utilisateur, mais est-ce que la commune doit construire ces bornes à ses frais, et participe-t-elle aux bénéfices?

M. HOSTETTLER répond que nous n'en sommes pas là, nous en sommes vraiment sur le concept, est-ce que nous devons aller de l'avant ou non.

M. VUILLE ajoute que cette démarche est imbriquée dans tout un mouvement en train de se développer.

Cela ne répond peut-être pas à toutes les demandes.

« Je travaille avec le responsable qui a piloté ce projet à l'EPFL. Il a toute l'histoire et toutes les techniques, et, je voudrais simplement dire qu'il faut effectivement se prononcer si oui ou non nous avons envie d'étudier cela. »

« Un gros travail a déjà été fait, et ce n'est vraiment pas très sorcier de mener les premières réflexions pour ensuite effectivement nommer une commission. Il faut bien se dire que cette démarche est venue très rapidement avec les expériences de Paris et Lyon, ici nous sommes orientés vers l'Italie, il y a des expériences positives et des points d'interrogation, mais tout est déjà étudié.

Alors je ne peux que vous encourager à vous pencher sur le problème et accepter que la Municipalité fasse une première réflexion. »

Le Conseil communal accepte de présenter la Motion Tavernier II à la Municipalité par 24 voix pour, 2 avis contraire et 11 abstentions.

12. Divers

Mme GUIGNET demande s'il est prévu de remettre en service le miroir qui se trouve au bas de la route du Monteiron car il n'y a plus de visibilité.

M. PAQUIER répond qu'au vu des dégâts qu'il y a eu, il faut tout changer, et que les entreprises ont été mandatées pour faire ce travail.

Mme MOTTU STELLA désire donner quelques informations sur l'Association « Les Pirates »

"Toutes les démarches administratives auprès des organismes subventionneurs que ce soit (l'OFAS, la FAJE via l'AJEMA et les dispositions du SPJ ont été entreprises et nous avons reçu leur préavis favorable à notre dossier.

L'association a par ailleurs engagé en fixe 3 personnes à temps partiel pour la rentrée 2009. La directrice de la structure est une éducatrice de formation compétente et dynamique, une éducatrice diplômée et une auxiliaire avec une grande expérience dans l'accueil des enfants en milieu collectif.

Nous sommes assurés d'offrir un accueil de grande qualité pour nos enfants.

La Municipalité finalise les travaux demandés et nous aide dans la recherche de solutions à quelques problèmes techniques, ce dont nous la remercions chaleureusement.

Ainsi nous avons le grand plaisir de vous confirmer que Denges aura désormais son unité d'accueil pour écolier à la rentrée.

Afin de ponctuer cette réalisation pour notre village par un moment de partage convivial, nous aimerions organiser une fête d'inauguration pour laquelle nous avons retenu la date du samedi 5 septembre 2009 dès 11 h 00. Vous êtes naturellement tous conviés et une partie officielle est bien entendue prévue pour laquelle nous invitons la Municipalité à bien vouloir y participer.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à cette occasion, au nom du comité et tous les membres de l'Association, je vous remercie de votre soutien."

Mme ROSAT annonce que le souper saucisses aura lieu le samedi 14 novembre et que le comité organisateur cherche des dames bénévoles pour le service, ainsi que des messieurs pour le vendredi soir de 19 h 30 à 21 h 00 pour la mise en place des tables, et le samedi de 23 h 30 à minuit, soit après la soirée, des personnes pour la mise en place du matériel.

M. HOSTETTLER invite toutes les personnes à participer au concours photos qui se trouvent à la fin du Journal "Denges Heureux"

13. Distribution des émoluments

Les émoluments sont distribués aux Conseillers après la séance.

Il est 22 h 57 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira